

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V Neuvième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal. — VI Manque de savoir-vivre. — VII Aux prières. — VIII Commission pontificale biblique : De l'authenticité mosaïque du Pentateuque. — IX Ordo des fidèles. — X Profession perpétuelle : Soeurs de la Providence.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 19 août

Fête de S. Barthélemy et, dans le dioc. de Joliette, 2e anniversaire de la consécration de l'évêque.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 26 août

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Joachim (Pointe-Claire), de Saint-Bernard (Lacolle), et de Saint-Louis (Montréal et Terrebonne).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire du Saint-Cœur-de-Marie (Plaisance); solennité de ceux de Saint-Joachim (Châte-à-Blondeau), et de Saint-Bernard (Fournier).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire du Saint-Cœur-de-Marie (Granby); solennité de celui de Saint-Louis (Bon-Secours).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Louis (Westbury).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Zéphirin (Courval); solennité de ceux de Saint-Joachim et de Saint-Louis (Blanford).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Joachim (Châteauguay), et de Sainte-Jeanne (Ile Perrot).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de Saint-Zéphyrin (Mackey Station); solennité de ceux de Saint-Joachim (Deux-Joachims) et de Saint-Louis (Wasawasa).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Barthélemy.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI	16	AOUT	— Lorette.
SAMEDI	18	"	— Providence, (Maison-Mère).
LUNDI,	20	"	— Pointe-aux-Trembles.
MERCREDI,	22	"	— Saint-Augustin.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 11 juillet 1906.

LES journaux ont parlé de la publication d'un nouveau livre blanc par le Saint-Siège. Ce livre contenait tout le travail préparatoire de l'assemblée des évêques à Paris, les instructions du Souverain-Pontife, les procès-verbaux des réunions épiscopales avec les votes de tous les prélats, et les mémoires spéciaux présentés par quelques-uns d'entre eux. Enfin, par manière de conclusion, il y avait un projet qui résoudre sans le résoudre le problème, et sous couleur de contenter tout le monde ne satisferait personne.

— Voilà ce que disent les journaux qui ont pris un équivoque assez grossier. Quand les membres d'une Congrégation doivent résoudre une question qui leur est soumise, on leur communique un dossier qu'ils étudient chez eux et discutent ensuite quand ils sont réunis en séance. Ce dossier n'a point pour mission de donner la solution, mais uniquement d'en fournir les éléments. Ce fameux livre blanc n'est autre que le dossier remis aux cardinaux des Affaires extraordinaires, pour leur permettre de discuter les différentes solutions du problème. Les conclusions ne sont qu'un de ces documents, et on ne saurait en aucune manière en inférer la solution que donnera le Souverain-Pontife. Je ne reviens pas sur cette dernière question, car aucun élément nouveau n'est venu, jusqu'à présent du moins, modifier l'opinion précédemment émise.

-- Il est curieux cependant de connaître, par les journaux libéraux, ce fameux projet qui devrait être la panacée universelle, rétablir l'harmonie entre l'Eglise et la République, et mettre celle-ci au service de la seconde sans cependant en avoir l'odieux. Le pape inviterait les évêques à constituer dans toutes les paroisses des associations strictement canoniques, ne

rele
droi
face
cher
ce se
nou
c'est
une
pless
moin
non, n
—
grosso
Un a
publié
si sain
est plu
du cor
velle i
Vafer,
reposa
profan
critiqu
qu'il y
de sain
basiliq
une err
tant de
tombea
comme
enlevée
seul fait

— Ma

relevant que des évêques et organisées suivant les règles du droit. Voilà la partie qui, comme on dirait au Japon, sauve la face de l'Eglise. Les chefs de ces associations, d'autre part, chercheraient à se mettre d'accord avec la loi de séparation ; ce serait en un mot l'association canonico-cultuelle. En Italie, nous avons un proverbe qui dit : « Si ce n'est pas de la soupe, c'est du pain trempé ». Je crois qu'on pourrait l'appliquer à une solution aussi hybride, qui, si elle fait honneur à la souplesse d'esprit de qui l'a inventée, montre que son auteur a moins médité cette parole du Maître : « *Sit sermo vester : est, est, non, non* ».

— On vient de soulever, par le moyen d'une brochure, une grosse question. Où se trouve le corps de l'apôtre saint Pierre ? Un auteur, qui se cache sous le voile d'un pseudonyme, a publié une plaquette dans laquelle il prétend démontrer que si saint Pierre a eu son tombeau à Saint-Pierre, son corps n'y est plus depuis 1527, époque du sac de Rome par la soldatesque du connétable de Bourbon. Et pour étayer cette opinion nouvelle il s'appuie sur le dire d'un seul auteur, assez inconnu Vafer, qui déclare que les soldats auraient brisé la tombe où reposaient les saints apôtres Pierre et Paul, et en auraient profané les restes. Ce texte d'abord témoignerait du peu de critique de son auteur ; car Vafer devait parfaitement savoir qu'il y avait, non pas une tombe, mais deux tombes, l'une de saint Pierre à la Vaticane, l'autre de saint Paul dans la basilique sur la Via Ostiense. Par conséquent, en commettant une erreur aussi grave, Vafer laisse planer le doute sur le restant de ses affirmations. Notons encore qu'il parle de bris du tombeau, de profanations des reliques ; il ne dit nullement, comme l'affirme l'auteur du libelle, que ces reliques aient été enlevées. Il y a mille manières de profaner un cadavre, et le seul fait de briser son tombeau en est une.

— Mais ce qui prouve que le récit de l'auteur, est erroné,

est le fait suivant. Quand sous Clément VIII, en 1596, on creusa les fondations du nouvel autel de saint Pierre, on mit à jour la *cella* sépulcrale où était le corps de l'apôtre. On appela Clément VIII qui fit déblayer et constata, au milieu de la *cella*, la présence d'un sarcophage en marbre sur lequel était placée une grosse croix d'or. On savait que Constantin avait déposé une croix d'or sur la tombe du Prince des apôtres, et il se pouvait que ce fut la même. Or, si en 1527 le corps de l'apôtre avait été emporté, on aurait certainement emporté aussi la croix d'or à laquelle les soldats tenaient plus qu'au corps de l'apôtre, et la substitution d'une nouvelle croix sur un cercueil vide n'aurait pu se faire sans que l'histoire ne l'eût enregistrée.

— Aussi malgré cette attaque *in extremis*, il est bien certain, au point de vue purement historique, que le corps de saint Pierre repose matériellement dans la *cella* que vit Clément VIII, et qu'il fit fermer devant lui par respect pour un si précieux trésor. Si maintenant la pieuse fidélité du fidèle veut aller plus loin et demande dans quel état est le corps de saint Pierre, nous devons répondre que nous n'en savons rien, car nous ne possédons pas de reconnaissance exacte de son corps. On sait seulement que diverses églises possèdent de ses reliques, et que la tête de l'apôtre, ou ce qui en reste, est à Saint-Jean-de-Latran. Mais le tombeau renferme-t-il un squelette, ou seulement une poignée de cendres ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'au dernier jour Dieu soufflera sur ces cendres, et que saint Pierre, avec sa chair glorifiée par le Christ et dans le Christ, s'asseoira à la droite du Fils de Dieu pour juger, avec les autres apôtres, le monde entier.

Rome, le 19 juillet 1906.

— La Congrégation Extraordinaire pour les Affaires de France a fini ses travaux. Le dossier complet a été transmis au Souverain-Pontife qui doit donner sa décision. On ne peut savoir quand il la donnera ; toutefois elle ne peut tarder long-

temps, et on affirme que les instructions seront envoyées vers la fin de ce mois. Selon toute probabilité elles seront promulguées le même jour à Paris et à Rome, ce qui dépistera tous les reporters en quête de nouvelles et de primeurs. C'est le moyen qui a été employé pour la promulgation de l'encyclique *Vehementer nos*, et les résultats ont été trop satisfaisants pour qu'on n'y recourre point à nouveau. En effet, il ne faut pas que les instructions pontificales puissent être défigurées par les agences télégraphiques qui, envoyant des dépêches les résumant, pourraient, même sans le vouloir, en donner une idée inexacte. Or on sait quelle importance s'attache à la première annonce d'un fait, et combien est persistante l'impression qu'on en retire. C'est pour éviter cet inconvénient, que dans une matière aussi grave serait encore plus dangereux, que le pape fera publier simultanément ses instructions à Rome et à Paris.

— On a parlé plusieurs fois déjà de la cause de Béatification de Louis XVI. Et la cause si heureusement terminée des Carmélites de Compiègne lui a donné un regain d'actualité. Il est clair que cette cause serait un coup droit porté à la Révolution française ; les grands ancêtres, mot dont on se sert pour désigner les chefs de l'époque, en tressailleraient dans leur tombe, et c'est précisément ce côté politique de la question qui pourrait faire hésiter. Cependant nous savons que l'Eglise dans les catacombes honorait ses martyrs sans attendre la mort de leurs bourreaux. Saint Thomas Becket, martyrisé à Cantorberry en décembre 1170, fut canonisé par Alexandre III moins de deux ans et demi après sa mort ; et le roi d'Angleterre qui l'avait fait mourir vivait encore. Il y aurait bien d'autres exemples à citer qui prouvent que l'Eglise ne demande point aux pouvoirs publics la permission préalable de canoniser ses fils.

— Beaucoup ne voient dans la mort de Louis XVI qu'un acte politique. Tout au plus on le donnerait comme martyr

de la société, mais non comme martyr au sens catholique du mot. Or tel n'a pas été l'avis de Pie VI qui, dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793, déclare que Louis XVI a été martyr. Et il le prouve en rapprochant cette cause de celle de Marie Stuart qui est incontestablement une cause de martyr, en résolvant par avance toutes les objections que l'on pourrait faire contre elle, et en s'excusant presque de célébrer un office funèbre pour celui que l'on devrait prier. Mais la doctrine de saint Augustin dans ce cas ne s'applique qu'à ceux dont l'Eglise avait approuvé le martyr, ce qui n'était point encore le cas de Louis XVI. « O jour de triomphe pour Louis XVI, disait le pape, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice. Nous avons la ferme confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale toujours fragile et des lys qui seraient bientôt flétris, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissu de lys immortels ».

— Avec une pareille allocution comme base du procès, il semble que la tâche du postulateur soit aisée. Plaise à Dieu que des Français de cœur vengent cette belle figure qui a expié les fautes de Louis XIV et de Louis XV ! Cette allocution est insérée au grand Bullaire romain. Et, par une particularité toute spéciale, elle a été imprimée en français alors qu'elle a été certainement prononcée en latin. Ce texte original fait défaut au Bullaire où on ne trouve que sa version française.

— La Commission Biblique vient de rendre, ces jours-ci (l'*Osservatore Romano* l'a publiée avant hier), une importante décision regardant l'attribution du Pentateuque à Moïse. On n'ignore pas que des hypercritiques se refusaient à admettre Moïse comme l'auteur du Pentateuque, et beaucoup n'y voyaient qu'une compilation faite au temps des rois, peut-être même après Esdras. Dans cet ensemble de documents, écrits à

une distance si considérable de l'événement, d'après eux bien des fables s'étaient glissées à la place de l'histoire. En un mot le Pentateuque, quoique livre inspiré, n'était qu'un fabliau oriental écrit assez tard sur les origines du monde et les premières vicissitudes du peuple hébreu.

— On avait bien des fois déjà répondu victorieusement à ces attaques, vengé la foi des fidèles ; mais aucun document officiel n'était encore intervenu. La Commission Biblique répond maintenant à quatre questions :

1. — On ne peut pas affirmer que Moïse n'est point l'auteur des livres que le peuple juif et toute l'antiquité chrétienne lui attribuent ;

2. — Il n'est pas nécessaire que Moïse ait dicté ou écrit lui-même ces livres,—il a pu confier à d'autres le soin de les écrire, pourvu qu'ils rendissent fidèlement sa pensée et n'omissent rien de ce qu'il voulait y faire mettre ;

3. — Moïse a pu se servir dans ce travail de documents antérieurs, de traditions orales dont, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, il a pris, soit à la lettre, soit au sens, ce qui servait à son but particulier ;

4. — Il a pu y avoir au Pentateuque tel que nous l'avons aujourd'hui des additions : tel que le récit de la mort de Moïse. On a pu changer certaines phrases archaïques en les accommodant à la langue plus moderne, corriger des leçons vicieuses, etc. Et ce sans préjudice de l'authenticité et de l'intégrité du Pentateuque. Mais dans ces discussions de détail, il faut tout soumettre au jugement de l'Eglise.

— Ce décret, dont je ne fais que résumer les termes, alors qu'il aurait été peut-être plus sage de le reproduire entièrement, mettra-t-il fin aux discussions sur le Pentateuque ? Hélas, je ne le crois guère. Le courant est pris, il se développera encore, et puis il devient par trop facile de conquérir une

notoriété. Il n'est point nécessaire d'avoir du jugement, de la science, au moins de l'érudition ; point n'est besoin d'avoir pâli sur des textes hébraïques, ou sondé les mystères des chronologies sémitiques. Il suffit de dire et d'écrire le contraire de ce qu'affirme l'Eglise, de ce qu'on a cru jusqu'ici. Vous êtes immédiatement sacré grand homme. On vous cite, on vous admire ; et, comme on vous envie, on cherchera à aller plus loin que vous et à démolir ce que vous auriez encore laissé debout. Mais pour ceux qui recherchent le royaume de Dieu et sa justice, la voie est lumineusement tracée. Et notre vieille foi de catholique, forte de l'affirmation pontificale, se dresse plus vigoureusement que jamais en face de l'erreur.

DON ALESSANDRO.

NEUVIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

CONSECRATION EPISCOPALE

DE

Mgr PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal



MERCREDI dernier était le neuvième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Ce fut, une fois de plus, l'occasion d'une très nombreuse réunion de prêtres, de religieux, de fidèles et de religieuses assemblés dans la cathédrale, pour rendre au ciel des actions de grâces et témoigner en même temps à Sa Grandeur leur attachement respectueux et filial.

Après la messe pontificale, le Rév. Père Rondot, dominicain attaché au ministère paroissial de Notre-Dame-de Grâce, a pris la parole au nom du clergé diocésain.

Le Père Paul Duchaussoy avait été chargé de cette fonction en sa qualité de curé ; mais l'appel de ses supérieurs venait de le mettre en route pour Lewiston, au diocèse de Fall River. Son confrère s'est acquité du mandat qui lui échéait avec ce ton énergique et convaincu qui donne du charme à ses diverses prédications.

Brisant avec la coutume, il n'avait pas confié au papier le texte de son discours qui y a sans doute gagné en chaleur et en vivacité.

L'orateur résuma à traits rapides, entremêlés d'utiles considérations pratiques, les pensées dominantes et les principales œuvres de cette neuvième année d'épiscopat.

Il dit la sollicitude toujours vigilante du pasteur à redresser l'idée malsaine, à protéger les bonnes mœurs et à promouvoir les intérêts religieux du diocèse.

Le Père parla ensuite de la Croisade de la Tempérance, poussée avec tant d'énergie ; de l'impulsion nouvelle donnée à l'œuvre catholique par excellence du Denier de Saint-Pierre ; de la réforme de la prononciation latine, destinée à favoriser une meilleure exécution du chant grégorien et à rendre plus faciles les rapports entre les diverses portions du peuple chrétien.

Et il salua en termes émus le spectacle de l'évêque continuant à se faire mendiant, afin de pouvoir soulager tant de misères inconnues qui viennent se confier dans le secret à son inlassable charité.

Nous n'essayerons pas de soulever d'une main indiscrete le voile qui ccuvre ces aumônes. Mais il nous est permis au

moins de signaler ici d'autres générosités de Mgr l'archevêque de Montréal, dont bénéficient largement cette année nos institutions publiques de bienfaisance et d'enseignement, notamment l'Université Laval, l'Hôpital des Incurables, l'Hôtel-Dieu et le Monastère du Précieux-Sang.

Au moment où Mgr Bruchési allait à son tour prendre la parole, les prêtres s'avancèrent de l'arrière-chœur et de l'abside au pied du trône épiscopal, à côté de NN. SS. les évêques de Valleyfield et de Saint-Hyacinthe, de Mgr l'évêque auxiliaire, et des abbés mitrés d'Oka et de Jordan, en Orégon, qui occupaient déjà des places près de la balustrade.

Tout le discours de Mgr l'archevêque, où il s'abandonna, on le sentait, à de chers souvenirs et à de fécondes espérances, se pourrait résumer dans ce mot que portent ses armes : « *In Domino confido*. — Je mets ma confiance dans le Seigneur ».

A pareil jour surtout, nous dit Monseigneur, je ne saurais entrer dans cette cathédrale, pénétrer sous ce dôme et approcher de cet autel sans ressentir une bien vive émotion. C'est ici, il y a neuf ans, que Dieu me prit dans la poussière pour m'élever parmi les princes de son peuple. Je lui remis alors tout en mains : « *In Domino confido !* »

Je me souviens de tous ceux qui étaient là : de Mgr l'archevêque de Québec, mon consécrateur ; de mes assistants, Mgr l'archevêque d'Ottawa et Mgr l'archevêque de Saint-Boniface ; des prélats, des prêtres, des amis si nombreux et si sympathiques, dont plusieurs hélas ! sont maintenant disparus de la scène de cette vie ; de ma chère et vénérée mère, qui m'apporte encore aujourd'hui, avec ses quatre-vingts ans, la consolation de sa présence aux solennités de l'anniversaire de mon sacre.....

Puis le pasteur rendit grâce à Dieu. Si quelque bien s'est

fait sous son administration, ce n'est pas à lui, disait-il, mais à Dieu et à Dieu seul que gloire doit en être rendue : « *Non nobis, sed nomini tuo da gloriam* ».

Sa Grandeur vient de rentrer de sa visite pastorale. Elle se plaît à reconnaître et à proclamer que l'esprit de foi est encore bien profondément ancré au sein de nos populations. De quels consolants spectacles, en effet, un évêque du Canada français n'est-il pas témoin dans ses courses apostoliques ? Ah ! ce n'est pas chez nous encore qu'on déchire les pages du saint Evangile. Comme, par exemple, insistait Monseigneur, on a bien accueilli partout la Croisade de la Tempérance.

Et Monseigneur rendit hommage au zèle du clergé, qu'il a vu à l'œuvre, dans les campagnes comme dans les villes ; il félicita les religieux et les religieuses, si nombreux et voués à tant d'œuvres dans son diocèse ; il encouragea spécialement ceux qui se dévouent à la cause sacrée de l'instruction et de l'éducation de l'enfance ; il rappela — quoiqu'on en dise ! — que nos œuvres scolaires sont en progrès...

Bref, Mgr l'archevêque parla avec abondance. Sa parole facile trouvait vite le chemin des âmes. Quand il admit que sans doute tout n'est pas fini à Montréal et ailleurs, que la lutte du mal contre le bien est toujours active, que la franc-maçonnerie fait son œuvre chez nous, et qu'il se publie et s'imprime dans les feuilles publiques des choses malheureuses qui tendent à affaiblir la foi de notre peuple ; quand en particulier Monseigneur parla de l'œuvre de la bonne presse comme d'un apostolat nécessaire ; on savait très bien que cet évêque, déjà si fécond dans le passé, ne laisse pas d'être encore plein de promesses pour l'avenir.

MANQUE DE SAVOIR VIVRE



OUS ce titre le *Canada* de ce matin, jeudi 4 août, publie les lignes suivantes, que nous sommes heureux de reproduire, tant elles rendent bien en l'occurrence le sentiment de la population catholique tout entière de notre ville de Montréal.

« Nous sommes mal à l'aise pour parler de l'inconvenance que s'est permise, hier dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Montréal, l'un des plus hauts dignitaires de l'ordre des Chevaliers Templiers, qui nous rendait visite avec un nombreux contingent des dits chevaliers, venus des États-Unis pour assister à une assemblée tenue à Montréal ».

« Le dignitaire en question, si nous en croyons le *Star*, est le Très Éminent Albert M. Spear, « Past General Commander » de l'Etat du Maine et juge de la Cour Suprême ».

« Les Chevalliers Templiers sont, on le sait sans doute, une société faisant partie de la Franc-Maçonnerie. Nous n'avions pas à lui en demander compte, pas plus qu'à ses amis qui étaient nos hôtes. Mais nous pouvions nous attendre à ce que, étant l'hôte de la ville de Montréal, dont la population est catholique pour les deux-tiers au moins, elle eût assez de savoir vivre pour ne pas insulter ceux qui lui donnaient si cordialement l'hospitalité ».

« Peut-être le Très Éminent Juge, venant de l'État prohibitionniste du Maine, était-il trop ému par l'inhalation de l'atmosphère libre qui circule à Montréal pour se rendre compte de l'inconvenance qu'il commettait en parlant de l'idée catholique comme étant étroite et arriérée. Il devrait venir nous voir plus souvent, s'habituer à notre manière libérale de vivre; il y gagnerait probablement en largeur de vue, en tolérance et en discrétion ».

« Mais nous croyons aussi que ceux de nos concitoyens qui ont organisé la réunion auraient dû mettre le juge sur ses gardes... »

Nous n'ajouterons qu'un mot.

Le conseil qui termine cette protestation ne manque pas de sagesse. Car le moins qui se puisse faire, c'est évidemment de prendre les mesures d'empêcher nos ennemis de venir insulter à notre foi dans une cérémonie officielle, présidée par les élus d'une population où les catholiques comptent pour les trois-quarts, et payée en conséquence avec notre argent.

Mais le mieux serait sans doute de laisser passer tranquillement ces visiteurs. Pourquoi s'exposer à servir les intérêts d'un prosélytisme, que nous nous abstenons de qualifier ?

Nous pourrions rappeler ici plusieurs circonstances, dans lesquelles notre Conseil Municipal s'est montré autrement soucieux de ménager des susceptibilités imaginaires, ou qui, réelles, eussent été sans fondement sérieux.

Il y a là des précédents qu'on aurait grand tort d'oublier et d'invoquer tour à tour, mais uniquement contre nous.

A la fin, sommes-nous simplement bons à tout endûrer ? à voir les autres tout oser, et à nous effacer toujours ?

On peut tolérer que les gens manquent de savoir-vivre. On ne peut pas ignorer indéfiniment la provocation.

Qu'elle soit *active*, ou qu'elle soit *passive*, il faudra y mettre ordre.

C'est le vœu de tous les catholiques (1).

AUX PRIERES

Sœur Marie-Henriette, née Marie-Léontine Langlais, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

(1) Les journaux du soir, la *Presse* et la *Patrie*, nous arrivent au moment où s'impriment les lignes ci-dessus. Nous avons le plaisir d'y lire de vigoureuses protestations. Ils nous apportent en même temps l'écho de l'indignation éprouvée par plusieurs échevins. Il est donc permis d'espérer que des incidents de ce genre ne pourront plus se produire. Tant mieux.

COMMISSION PONTIFICALE BIBLIQUE

De l'authenticité mosaïque du Pentateuque

NOUS croyons utile de donner en entier le texte officiel des récentes réponses, analysées par notre distingué correspondant romain, que vient de publier la Commission Pontificale Biblique.

1o Les arguments amassés par la critique contre l'authenticité mosaïque du Pentateuque ont-ils assez de poids pour que, malgré les nombreux témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament pris dans leur ensemble, malgré la persuasion constante du peuple juif, la tradition ininterrompue de l'Eglise, non moins que les preuves internes tirées des Livres eux-mêmes, on puisse affirmer que ces livres n'ont pas Moïse pour auteur, et qu'ils ont été composés d'éléments pour la plus grande partie postérieurs à Moïse?

Réponse : Non.

2o L'authenticité mosaïque du Pentateuque exige-t-elle nécessairement que l'on tienne pour certain que Moïse a tout écrit de sa propre main ou dicté à des copistes? — Peut-on admettre l'hypothèse de ceux qui estiment qu'après avoir conçu son œuvre sous l'inspiration divine, il en a confié la rédaction à un ou plusieurs secrétaires, lesquels auraient toutefois rendu fidèlement ses pensées sans rien écrire ni rien omettre contre son gré; et l'ouvrage ayant été rédigé de la sorte, inspiré et approuvé par Moïse, l'auteur principal, n'a-t-il pas pu être publié sous son nom?

Réponse : Non, pour la première partie de la demande; oui, pour la seconde.

3o Peut-on, sans préjudice de l'authenticité mosaïque du Pentateuque, admettre que, pour composer son ouvrage, Moïse ait puisé à des sources antérieures, documents écrits ou tra-

ditions orales, dont, sous l'inspiration divine, il a fait un usage conforme au but qu'il se proposait d'atteindre, prenant tantôt les mots eux-mêmes et tantôt seulement le sens, les résumant ou les amplifiant et les insérant dans son propre ouvrage ?

Réponse : Oui.

4o Peut-on admettre que l'authenticité mosaïque et l'intégrité du Pentateuque restent sauvées si, à travers de si longs siècles écoulés depuis leur composition, ces livres de Moïse ont subi quelques modifications, par exemple : des additions écrites après la mort de Moïse par quelque auteur inspiré, ou des gloses et explications intercalées dans le texte, des mots et des formes de discours traduits d'un style vieilli en un style moderne, enfin des leçons fautives dues à la maladresse des copistes : toutes choses dont il appartient à la critique de faire la recherche et de juger d'après les règles de son art ?

Réponse : Oui, sauf le jugement de l'Eglise.

Le 27 juin 1906, dans l'audience accordée aux RR. Consultants, Sa Sainteté a approuvé ces réponses et a décidé de les faire publier.

FULCRAN VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, }
LAURENT JANSSENS, de l'Ordre de Saint-Benoit, } *Consulteurs.*

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 19 août

Messe basse de S. Joachim, *double de 2e cl.* ; mém. du dim. seulement ; préf. de la Ste Vierge *et te in Assumptione* ; dernier Ev. du dim.

Solennité de l'ASSOMPTION

Messe principale comme le 15 ; mém. de S. Joachim et du XIe dim. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Bernard, de S. Joachim et du dim.

PROFESSION PERPETUELLE

SŒURS DE LA PROVIDENCE

Le 7 août au matin, à l'issue de l'une des retraites annuelles prêchées à la Providence, Maison-Mère, par le Révérend Père Plamondon, s. j., Mgr l'archevêque de Montréal présidait la cérémonie des vœux perpétuels des Sœurs : Marie-Elmire Nolin, dite Sœur Macédone ; Maria Turcotte, dite Sœur Erasme ; Exoré Châteauneuf, dite Sœur Juvénien ; Amanda Rioux, dite Sœur Jacques le Mineur ; Cécile Lachance, dite Sœur Emélie de la Providence ; Alexandrina Allaire, dite Sœur Symphorien ; Eva Demers, dite Sœur Angélique-Marie ; Rose de Lima Quenneville, dite Sœur Pacifique ; Philomène Lepailleur, dite Sœur Georges-Alfred ; Denise Jodoin, dite Sœur Gaëtan ; Rosa Crépeau, dite Sœur Prisca ; Marie-Louise Tellier, dite Sœur Liboire ; Rose-Anna Savignac, dite Sœur Ferdinand ; Marie-Louise Bouvet, dite Sœur Maxence ; Blandine Bonin, dite Sœur Théonas ; Rose-Anna Lafontaine, dite Sœur Ludmille ; Philomène Labelle, dite Sœur Marie de l'Incarnation ; Albertine Paquin, dite Sœur Philémon ; Elisabeth Demers, dite Sœur Prétextat ; Régina Villemaire, dite Sœur Eleuthère ; Eugénie Sirois, dite Sœur Paul-Etienne ; *professes vocales*.

Sœur Anna Bellavance, Sœur Rose-Anna Pellerin, Sœur Gertrude Doucet, Sœur Aglaée Gauthier, Sœur Adine Chagnon, Sœur Marie-Rose Legault ; *professes coadjutrices*.

Sa Grandeur était assistée de MM. G. LePailleur, chanoine et curé de la Ville Saint-Louis, et Chs Laforce, curé de Saint-Vincent-de-Paul à Montréal.